

## ***COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2011.***

L'an deux mil onze et le dix-huit février à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BERMOND François, BELLET Jean-Paul, CASTAGNO Pierre, NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane et PINET Jacqueline.

Absents : BRUN Barnabé, ELAPHOS Marie-Hélène (pouvoir donné à EYMERY Jean-Claude).

Secrétaire de séance : PINET Jacqueline.

Lecture des précédents comptes rendus : Approuvés et signés.

Augmentation de la participation aux frais de fonctionnement de la cantine :

La fréquentation de la cantine est en augmentation et les repas sont scindés en deux services actuellement. La commune d'Aspres-sur-Buëch ayant dû embaucher une personne supplémentaire car le nombre d'enfants est en constante augmentation, les tarifs ont été revus à la hausse.

Pour l'année 2010/2011, le coût de revient partagé entre les communes concernées s'élève à 2,55 € par repas contre 2,30 € l'année précédente. Une convention prévoyant l'actualisation des tarifs annuellement est soumise à l'avis du conseil municipal.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Mur de soutènement de la rue de la Côte : Demande de subvention à la Région et au Conseil Général :

Suite à l'effondrement d'une partie du mur de soutènement, un dossier de demande de subvention exceptionnelle (à hauteur de 30 % du montant H.T.) a été transmis au Conseil Général, assorti d'une demande de dérogation pour pouvoir réaliser les travaux de réparation urgents. Un financement complémentaire de 30 % peut être attribué par la Région. Un premier dossier leur a été envoyé mais il n'entrait pas dans les critères d'attribution définis par leurs services pour les travaux liés aux risques naturels. Une autre option est possible par le biais d'un financement au titre de la mise en valeur du patrimoine. L'autofinancement pour la réparation de ce mur s'élèvera à 40 % pour la commune.

Compte tenu des délais d'attribution des aides financières, le maire a pris un arrêté d'interdiction de circuler.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Comptes administratifs et comptes de gestion 2010 :

- C.C.A.S. : il est excédentaire pour un montant de 316,78 €.
- Service de l'eau : il laisse apparaître un déficit global de 548,47 €, s'expliquant par l'avancée de trésorerie faite à la Communauté de Communes du Haut-Buëch pour les travaux relatifs aux périmètres de protection des sources.
- Commune : il ressort un excédent de fonctionnement pour un montant de 354 553,19 € et un déficit d'investissement pour un montant de 16 583,69 € soit un excédent global de 337 969,50 €.

➤ En l'absence du maire, les trois comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Les comptes de gestion 2010 du receveur municipal, dont les chiffres correspondent à ceux des divers comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Dossiers en cours :

*Convention entre le SMICAR et la commune pour l'ouverture au public d'itinéraires de randonnée traversant des propriétés privées ou publiques* : L'espace randonnée des pays du Buëch travaille sur l'aménagement et la promotion des randonnées non motorisées : pédestre, cyclo, VTT et équestre. Dans le cadre de leurs missions ils travaillent sur l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Pour assurer la continuité d'un circuit le passage du public sur des terrains privés peut être rendu nécessaire. Cette autorisation de passage ne constituant pas de servitude, une convention est proposée à la commune pour le passage sur ses terrains privés et voies communales.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

*O.N.F.* : Le bilan de leurs actions est positif. Les travaux réalisés en 2010 concernent le déchargement du glissement de terrain des Baraliers, la création de la piste d'affouage, l'amélioration de la piste de l'Aup et le martelage de la parcelle 14. Le total de ces dépenses s'est élevé à 11 145,99 €. Quant aux recettes encaissées, elles résultent de la vente des parcelles 1, 3, 4 et 14 à la SARL MICHEL pour un montant de 15 517,25 €.

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2011 (suite).**

---

Pour 2011, les travaux envisagés portent sur le programme d'entretien annuel comprenant la création du périmètre de la parcelle 23 avant la délivrance de la coupe d'affouage et l'abattage des bois de l'emprise du complément de la piste à réaliser, le martelage de la parcelle 15 qui sera mise en vente en 2012 et l'amélioration de la piste de l'Aup avec sa sortie sur la route du col de Cabre dont les travaux seront subventionnés à 80 %. Les recettes attendues proviendront de la délivrance des coupes affouagères et de la vente des parcelles 9, 10 et 11.

### Intercommunalité :

*S.I.E.* : Le bilan des opérations réalisées et engagées par le S.I.E. depuis 2002 sur la commune est de 98 754,24 € sur l'ensemble de la commune. Depuis sa dissolution fin 2010, le projet de la traversée du village est suspendu car le volet du financement de l'enfouissement des réseaux est bloqué tant que la F.D.E. ne pourra pas prendre le relais.

*Démarche de regroupement des collectivités du Buëch-Dévoluy* : la préfecture doit travailler avec la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) sur un schéma départemental de coopération intercommunal qui doit être établi avant le 31 décembre 2011. Une étude a commencé sur le regroupement des collectivités du Buëch-Dévoluy.

*Ordures ménagères* : En 2 ans, 2 tonnes supplémentaires ont été récoltées et l'effort doit être porté sur le tri sélectif.

### Informations :

*T.N.T.* : La date du passage à la diffusion numérique terrestre dans les Hautes-Alpes, fixée par le C.S.A. (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel), aura lieu le 5 juillet 2011. L'émetteur de La Beaume-Sanguinet ne sera pas équipé pour diffuser la TNT. La mise en conformité n'est plus financée par l'État mais par les chaînes de télévision et le C.S.A. a retenu un nombre insuffisant de logements desservis par des antennes râteaux (55 maisons) pour entrer dans leurs critères d'équipement. Bien que le nombre d'habitations recensées par l'INSEE s'élève à 194, ils ne prennent en compte que les maisons équipées d'antennes râteaux en déduisant tous les logements équipés de paraboles. Un dossier de financement à hauteur de 80 % peut être établi avec la C.C.H.B. pour cette zone blanche, sachant que le coût d'entretien de ce type d'installation est estimé à 1 000 € par an.

*Chemins* : Certains accès sur les chemins d'exploitation posent des problèmes de passage, chaque cas devra être traité individuellement pour rétablir les droits des usagers.

*Aménagement forestier* : L'O.N.F. a remis à la commune un document portant sur la révision de l'aménagement de la forêt domaniale de CHAURANNE pour les années 2011/2030. L'État possède 79 hectares sur le territoire de La Beaume. Dans le programme d'aménagement, l'O.N.F. a tenu compte des contraintes liées aux périmètres de protection des sources et prévoit essentiellement des travaux d'entretien RTM, les enjeux de production étant faibles car la forêt est située sur des terrains marnocalcaires de faibles potentialités forestières entre 800 et 1 260 m d'altitude.

### Questions diverses :

*Défibrillateurs* : La commune a posé un coffret et leur installation définitive est en attente de l'intervention de la société chargée de cette opération. Une réunion de sensibilisation auprès du public avec la participation des services de secours sera organisée ultérieurement.

*Indemnité de l'employé communal* : Les astreintes ne pouvant pas être appliquées sur un seul poste d'agent municipal effectuant le déneigement, il est décidé de lui attribuer une indemnité compensatrice.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.**